

Marie Moret à Alexandre Tisserant, 22 janvier 1888

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (3)

Collation 2 p. (346r, 347r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Alexandre Tisserant, 22 janvier 1888, consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45182>

Copier

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [22 janvier 1888](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destination 26, rue de Toul, Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Description

Résumé Marie Moret informe Tisserant que la réunion d'inventaire de la succession de Godin sera probablement reportée au mercredi 1er février 1888 car le conseil de famille des enfants d'Émile n'est pas encore constitué et que la Société du Familistère ne pourra être représentée légalement par son administrateur-gérant qui sera élu le 29 janvier. Elle lui demande si elle ne doit pas être assistée par un

ou deux conseillers de gérance et par un avocat si les enfants mineurs d'Émile Godin en désignent un pour les représenter. Sur le notaire chargé de la succession : Marie Moret évoque d'éventuelles difficultés entre Aimé Flamant, qui a marié Godin et Moret en qualité de maire de la ville, chargé de la succession d'Émile et chargé du testament de Godin par la Société du Familière, et Oury, que Godin avait choisi pour notaire.

Support La copie porte les marques de la correction manuscrite effectuée par Marie Moret sur l'en-tête du papier à lettre de la lettre originale, auquel elle a ajouté « V[eu]ve ».

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Décès](#), [Famille](#), [Succession de Godin \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Caré \[monsieur\]](#)
- [Falaize, Alfred \(1843-1933\)](#)
- [Flamant, Aimé \(1843-1897\)](#)
- [Godin, Alix Émile \(1881-1929\)](#)
- [Godin, Camille Andréa \(1883-\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Godin, Émilie Esther \(1878-\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Oury \[monsieur\]](#)
- [Rouchy, Éléonore Joséphine \(1847-1912\)](#)

Événements cités

- [Assemblée générale des associés de l'Association coopérative du capital et du travail \(29 janvier 1888, Guise\)](#)
- [Décès de Jean-Baptiste André Godin \(15 janvier 1888, Guise\)](#)
- [Mariage de Jean-Baptiste André Godin et de Marie Moret \(14 juillet 1886, Guise\).](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 24/02/2023

Dernière modification le 17/10/2023

Familistère 22 Janvier
1888

Bien cher Monsieur Tisserant,

Je vous confirme ma lettre
d'hier. Je vous disais en termi-
nant que notre réunion d'invau-
taire aurait peut-être lieu
mercredi prochain 21. Aujourd'
hui il apparaît qu'elle ne
pourra avoir lieu avant le
mercredi 1^{er} février et je ne
suis pas aussi rassurée contre
toute élévation de difficultés.

— Ce qui fait reculer, c'est que
le conseil de famille pour les
enfants d'Emile n'est pas cons-
titué encore. — C'est aussi que
l'on pense qu'il faut que notre
société ait nommé son gérant

pour être représentée régulière-
ment.

— Une question à ce sujet : si
comme il est probable je suis
nommée gérante, ne convien-
dra-t-il pas que un ou deux
de mes conseillers de gérance
m'assistent ?

— Ou, si, par impossible un
avocé venait représenter les
mineurs, ne serait-il pas
utile d'appeler Falaise pour
nous ?

— Concernant les notaires il
faut que vous sachiez ceci :
Emile étant mort ayant noté
bien aimé André, la veuve
& Emile avait confié à M. Bla-
mont (celui qui a fait le mariage
entre André et moi) le soin de la
succession d'Emile.

Un M. Oury successeur de l'abbé

quel Cari est en prison pour de vilaines affaires où Emile perdra de l'argent) ce M^e Oury, dit-il, était appelé par mon mari de préférence à M^e Flaman, pour causer d'affaires.

Mais, vous savez ce que sont ces petites villes, des banni... ont fait que le conseil de fabrique a préféré remettre le testament à M^e Flaman déjà chargé de la succession d'Emile.

M^e Oury est très-occupé. Peut-il vivre des ennuis ? Peut-il contester au conseil de fabrique le droit qu'il avait de confier le testament à qui bon lui semblait au fait de notaire ?

M^e Flaman paraît désireux d'éviter toute difficulté. Mais les gens d'affaires ont devant eux, du côté d'Emile, une femme seule inexpérimentée, peu instruite, à la tête d'une fortune

déjà importante et qui va s'augmenter de 3 à 4 millions !!! Quel appétit. Ajoutez que les affaires d'Emile sont excessivement compliquées, qu'elles seront longues à résoudre, et que les intermédiaires sont déjà ~~occupés~~ en activité.

M. Oury déchera-t-il d'en aller gâcher le nombre, en prétendant qu'il y a entre les minimes d'Emile et nous des intérêts opposés dans la succession de notre André ?

Vers quel temps pourrons-nous vous avoir, si quelque difficulté se souleverait, afin de les arrêter, si possible, dans leur germe ?

— Nous avons un excellent juge de paix ^{de neuf ans} avec qui on peut parler à cœur ouvert.

Bien cher ami, recevez nos vives amitiés et croirez moi toute à vous

Marie Gadin